



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 06 Octobre 2010

Date de la convocation 29 Septembre 2010	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Village des d'Arts OCTON
<p><b><u>PRÉSENTS</u></b> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p><b>ASPIRAN</b> : M.SATGER Jean-Noël, M.MONTAGNE Thierry, Mme CAER Michèle,  <b>BRIGNAC</b> : M.MARTINEZ Christian, M.VEDEL Jean-Louis,  <b>CABRIERES</b> : M.GAIRAUD Francis, M.MATHIEU Alain,  <b>CANET</b> : Mme FABRE Maryse, M.FAVIER Marc, M.BORE Jacques, M.MALBEC Sylvain,  <b>CEYRAS</b> : Mme BARRE Berthe, Mme FLOUROU Jocelyne,  <b>CLERMONT L'HERAULT</b> : M.GARROFE Gilbert, Mme GOMIS Sylvie, M.SOBELLA Henri, Mme THIERS Odile, M.FABREGUETTES Bernard,  M.GALTIER René, M.BARON Bernard, M.DIDELET Serge, M.RUIZ Salvador,  <b>FONTES</b> : M.BRUN Olivier, Mme MIRET Christine,  <b>LIEURAN CABRIERES</b> : M. BLANQUER Alain, M.BERNARD Jacques,  <b>MERIFONS</b> : M. VIALA Daniel, M.OLLIER Pierre,  <b>MOUREZE</b> : M.NAVAS Gabriel, M.VALLAT Yves,  <b>NEBIAN</b> : M.LIEB François, M.BARDEAU Francis, M.ESTEVE Bernard,  <b>OCTON</b> : M.COSTE Bernard, M.LUGAGNE Jérôme,  <b>PAULHAN</b> : M.SOTO Bernard, M.DUPONT Laurent, M.GIL Claude, M.QUEROL Jean-François, M.BAUDOT Bernard,  <b>PERET</b> : M.BILHAC Christian, M.MONTAGNE Jacques, M.AZAM Joël,  <b>SALASC</b> : Mme FONT Chantal, M.COSTES Jean,  <b>USCLAS D'HERAULT</b> : M.FOULQUIER-GAZAGNE Bernard,  <b>VALMASCLE</b> : M.VALENTINI Gérald, Mlle VALENTINI Martine,  <b>VILLENEUVETTE</b> : M.VIDAL Eric.</p> <p><b><u>PROCURATIONS</u></b> :</p> M.GARCIA Alain à M.SATGER Jean-Noël, M.JURQUET Henri à M.CAZORLA Alain, M.REVEL Claude à M.FAVIER Marc, M.SEGURA René à M.MALBEC Sylvain, M.MARTINEZ Antoine à M.LIEB François, Mme CAZALET Claude à M.VALENTINI Gérald, M.DRUART David à M.BARDEAU Francis, M.LEBREAU Jean-Jacques à M.GIL Claude.		

### Objet : Création d'une crèche sur la commune de Canet – Approbation de l'Avant Projet Définitif.

Monsieur BRUN informe les membres du conseil communautaire qu'à ce stade de l'avancement des études et de l'opération, il convient d'approuver l'avant-projet définitif établis par le cabinet Cartier Maître d'œuvre de cette opération, et de fixer le coût prévisionnel définitif de réalisation des travaux à la somme de 827 000 euros H.T.

Il précise que cette nouvelle crèche d'une surface approximative de 448 m<sup>2</sup> et prévoit d'accueillir 24 berceaux.

Il ajoute que cette crèche de plain pied s'articulera en 4 parties autour d'une espace ovoïde « l'œuf », réservé aux activités des enfants.

Ces 4 parties sont :

- L'espace réservé au public permettant l'accueil des enfants et des parents ;
- Le secteur des petits ;
- Le secteur des grands ;
- Les espaces de services, réservés au personnel et comprenant la cuisine, la lingerie, la biberonnerie et les annexes.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de Monsieur BRUN, et après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE,**

**APPROUVE** l'avant-projet définitif établis par le cabinet Cartier et fixe le coût prévisionnel définitif de réalisation des travaux à la somme de 827 000 euros H.T,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté  
de Communes du Clermontais,

Alain CAZORLA.